
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 octobre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1679

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 octobre 2018, en y retirant l'article 20.012 et en y ajoutant les articles 20.024 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1680

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 octobre 2018

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1681

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1682

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour un terme de 9 ans, pour la location saisonnière de balais de rue sans opérateur et avec entretien;
- 3 - d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16940 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers et ce au rythme des besoins à combler;
- 5 - d'autoriser une dépense de 13 398 294,80 \$, taxes et contingences incluses, pour la location de 26 balais de rue sans opérateur et avec entretien, pour une période de 5 ans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Accessoires Outillage limitée;
- 6 - d'ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers d'un montant de 855 800 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un total de 2,567 M\$, conformément aux informations financières inscrites à la certification des fonds.

7 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1184922016

CE18 1683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées,
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents des appels d'offres publics 18-16938 et 18-17188 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée Appel d'offres 18-17188	Anjou - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe A)	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Dorval - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe B)		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1187360003

CE18 1684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Gestion USD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, le contrat pour les services de réparation de bacs roulants, aux prix unitaires indiqués à la soumission, par pièces et pour le service de réparation à domicile, pour une somme maximale de 477 139,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17226;
- 2 - d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire de 2019 d'un montant de 267 900 \$, taxe nette, récurrent;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188038002

CE18 1685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse (2018) inc. pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186756002

CE18 1686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 332 514,59 \$, taxes incluses et un virement de 116 042,11 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, pour la reconstruction d'une conduite d'eau potable dans l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc et du boulevard Décarie et autres travaux contingents, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CM17 0780), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 477 823,48 \$ à 9 926 380,18 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187231062

CE18 1687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1186044002

CE18 1688

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1186044001

CE18 1689

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie MD inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1186044003

CE18 1690

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 145 874,53 \$, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 27 octobre 2018 au 26 octobre 2019, du contrat de services professionnels pour la réalisation d'estimation de projets de construction et d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Legico-CHP inc. (CE16 1694), majorant ainsi le montant total du contrat de 291 749,06 \$ à 437 623,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Legico-CHP inc. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187936018

CE18 1691

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco (CE10 1968) (CG16 0455) pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186335002

CE18 1692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels pour l'accompagnement à la réalisation de projets pilotes de navettes automatisées sur le territoire de la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel à l'Institut de l'électrification des transports intelligents, dit aussi Jalon, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 200 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 24 septembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1185890006

CE18 1693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville;
- 3 - d'approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187737001

CE18 1694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17150;

Firme	Montant maximal
Les services EXP Inc.	2 069 601,74 \$
Lemay Co inc.	2 316 449,90 \$
Daoust-Lestage inc.	1 035 536,13 \$
Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$
Vlan paysages	824 697,27 \$
Total	7 040 497,85 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du portefeuille de projets au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1181009020

CE18 1695

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la cession par Taxi Diamond à la Ville de Montréal, à titre gratuit, de tous les droits, titres et intérêts dans le contrat intervenu entre 3085538 Canada inc. (Taxi Diamond) et Imago inc., en date du 7 mars 2011;
- 2- de mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques pour effectuer les modifications requises à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada afin que ce soit la Ville de Montréal qui soit inscrite comme titulaire de la signature visuelle;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense de 100 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187590003

CE18 1696

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. John Steven Taylor un terrain vacant d'une superficie approximative de 501,7 mètres carrés, ayant front sur l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1185840008

CE18 1697

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat, auquel intervient le Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, par lequel l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Faillon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1184962003

CE18 1698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de fermer comme domaine public le lot 5 277 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la signature du projet d'acte de vente dudit lot à l'Office municipal d'habitation de Montréal aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social) et ce, tel qu'approuvé par la résolution CM18 0801 le 18 juin 2018, situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1181027004

CE18 1699

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire non récurrent de 100 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau afin de lutter contre l'agrile du frêne dans le cadre du plan de la gestion de la forêt urbaine;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1182837001

CE18 1700

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le versement d'un soutien financier de 4 000 \$ à l'OBNL La Mission Bon Accueil pour l'accompagnement de personnes vulnérables, dans le cadre de travaux particuliers reliés au projet Turcot;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1185843001

CE18 1701

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'Association des femmes Inuit du Nunavik Saturviit pour l'organisation d'un colloque sur les femmes du Nunavik à Montréal qui s'est tenu les 18 et 19 septembre 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1188071001

CE18 1702

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en œuvre de son plan d'action territorial en développement social dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187065003

CE18 1703

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministre responsable de la région de Montréal « Secrétariat à la région métropolitaine » et les cinq commissions scolaires suivantes : la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, la Commission scolaire English-Montréal ainsi que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson œuvrant sur le territoire de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;
- 2 - de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales, en collaboration avec le Service de la concertation avec les arrondissements, de transmettre l'entente aux dix-neuf arrondissements de Montréal, ainsi qu'un modèle d'entente adapté pour les arrondissements, afin que leurs instances puissent en être saisies et qu'elles puissent l'utiliser pour la conclusion éventuelle de leurs propres ententes avec les commissions scolaires concernées;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports afin de préciser, avec les commissions scolaires, les termes de la convention d'utilisation à être signée (soit les aspects opérationnels et administratifs) entre la Ville et les cinq commissions scolaires concernant les installations et équipements de sports et loisirs qui sont sous la responsabilité du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1180599001

CE18 1704

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1186185002

CE18 1705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la modification du tracé de la piste cyclable d'agglomération à l'intérieur du parc Aimé-Léonard, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1181097011

CE18 1706

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour la création d'une oeuvre d'art public située à l'intersection de l'avenue Laurier Ouest et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont;
- 2 - d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1180552002

CE18 1707

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la mission, le code de déontologie muséale, la politique de gestion des collections et les orientations en matière d'éducation du Centre d'histoire de Montréal, pour dépôt auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, en vue de son agrément comme institution muséale reconnue et de son admissibilité aux programmes d'aide financière du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1183617002

CE18 1708

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DÉSIGNANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LE DROIT DE PRÉEMPTION EST EXERCÉ ET QUI PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE PARC RÉGIONAL

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-XXX),

il est résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 9° du présent article au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° Dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, les lots :

1 270 063	1 455 810	1 455 813	1 455 822
1 455 894	1 455 895	1 455 898	1 874 359
1 874 441			

2° Dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, les lots :

3 063 787	4 622 944	4 622 945	6 008 323
6 008 324	6 008 325		

3° Dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les lots :

1 977 324	1 978 978	4 589 367	4 589 390
4 590 015	4 590 104		

4° Dans le parc-nature du Bois-d'Anjou, les lots :

1 110 468	1 144 214	1 144 243	1 144 260
1 251 075	1 302 069	1 406 504	1 423 023
1 423 024	3 192 970	5 377 069	5 456 665
5 456 666	5 990 920	5 990 921	

5° Dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, les lots :

1 055 834	1 055 899	1 276 343	1 276 347
1 276 349	1 276 351	1 279 562	

6° Dans le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, les lots :

1 169 309	1 172 398	2 744 688	
-----------	-----------	-----------	--

7° Dans le parc-nature des Sources, les lots :

2 455 247	3 178 143		
-----------	-----------	--	--

8° Dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, les lots :

1 416 974	1 416 975	1 416 978	1 416 982
1 416 984	1 416 985	1 416 988	1 416 990
1 416 991	1 416 992	1 417 002	1 417 006
1 417 007	1 417 009	1 417 013	1 417 014
1 417 015	1 417 018	1 417 019	1 417 020
1 417 044	1 418 833	1 991 020	

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-XXX).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1180592004

CE18 1709

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le projet pilote intitulé « Le Cabinet créatif de Montréal » pour la période 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187953004

CE18 1710

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les orientations visant plus de transparence des organismes à but non lucratif (OBNL) bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville décrites au dossier décisionnel et prévoyant l'ajout de clauses d'assujettissement volontaire aux règles prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1187901002

CE18 1711

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 5 771,61 \$ relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, du 5 au 13 novembre 2018, afin de prendre part à une mission économique, à Shanghai et Beijing, en Chine;
- 2- d'accorder une avance de fonds au montant de 2 800 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1184310007

CE18 1712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1185330005

CE18 1713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée, à titre de membre du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, en remplacement de M. Éric Alan Caldwell, pour un mandat de 2 ans à compter du 25 octobre 2018;
- 2 - de désigner Mme Sophie Mauzerolle au poste de présidente du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1187590004

CE18 1714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le remplacement de l'imputation budgétaire du projet Printemps numérique, approuvé par la résolution CM17 0272 (28 mars 2017), portion 2018, par une imputation associée à l'Entente de 150 M\$ avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, source de financement de la Stratégie de développement économique 2018-2022;
- 2- d'autoriser l'utilisation de la somme ainsi dégagée, soit 225 000 \$ de source locale, à des fins de réalisation du mandat du Bureau du design;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1180191005

CE18 1715

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder à des admissions sur le quantum en lien avec les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 500-17-072641-122 (Westcliff (Place de la Cité internationale Phase 1) inc. et als.), 500-17-072454-120 (Intact assurance) et 500-17-084139-149 (Intact assurance).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1188075001

CE18 1716

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Hydro-Québec contre la Ville de Montréal au montant de 125 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantal Bruyère, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Hydro-Québec, et ce, au montant de 125 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1183219012

CE18 1717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de remplacer l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles (18-040) par le suivant :

« 1. Un emprunt de 50 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles dans le but de constituer une réserve foncière ainsi que les travaux nécessaires à leur mise en valeur, notamment la décontamination et la démolition de bâtiments. »

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187782006

CE18 1718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1186213006

CE18 1719

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1185950002

CE18 1720

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

sous réserve de l'approbation par le conseil municipal du Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) :

- 1- d'approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation à compter du 1^{er} janvier 2019;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (14-012) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1185981002

CE18 1721

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 26 septembre 2018, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition demandant une consultation publique sur les espaces verts pour les chiens sans laisse, conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) .

Adopté à l'unanimité.

60.001 1183430011

CE18 1722

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission à la suite de la participation de la Mairesse de Montréal à la mission économique au Japon du 1^{er} au 8 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1184834002

CE18 1723

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents - 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1181615001

CE18 1724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet municipal;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1185205003

CE18 1725

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1185205004

Levée de la séance à 11 h 27

70.001

Les résolutions CE18 1679 à CE18 1725 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Yves Saindon
Greffier de la Ville